

Initiatives ministérielles

Il n'existe aucune disposition dans le projet de loi C-96 visant à la création d'emplois, malgré que la fonction publique, les entreprises de l'État et le secteur privé procèdent à des coupures, à des fermetures et à des licenciements massifs.

● (1320)

J'aimerais citer quelques exemples. Premièrement, la société Bell Canada fermera neuf bureaux régionaux seulement au Québec d'ici 1997. Elle compte aussi fermer trois bureaux de vérification.

Cette entreprise, qui compte 46 000 employés, souhaite se défaire de 10 000 d'entre eux d'ici trois ans, dont une grande partie sont membres du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP). Cela représente une réduction de 22 p. 100 de sa main-d'oeuvre. Bell a 28 606 employés en Ontario et 17 300 au Québec. Elle compte réduire ses effectifs grâce aux départs volontaires, à la mise à la retraite anticipée et à des licenciements purs et simples. Il faut noter que Bell ne peut justifier des compressions aussi sévères, étant donné les bénéfices importants qu'elle a faits l'an dernier. De plus, elle a versé 35 millions de dollars en dividendes dans les six premiers mois de 1995, soit autant que pour la même période l'an dernier.

Un groupe de députés du Bloc québécois, dont moi-même, a rencontré des représentants de la compagnie Bell et du syndicat, ici à Ottawa, il n'y a pas longtemps. Nous avons entendu les deux parties. Quant à moi, à la suite de ces rencontres, j'estime totalement injustifiées ces mises à pied massives, particulièrement dans le cas de Bell qui figure parmi les compagnies de téléphone qui emploient le moins de personnes par ligne desservie en Amérique du Nord. Bell a toujours fait des profits substantiels. Je salue le courage et la détermination des employés de cette entreprise et du syndicat SCEP visant à défendre les droits et les acquis de ses membres et à contrer la stratégie patronale de licenciements massifs.

J'aimerais également saluer les 2 000 délégués qui participent au congrès de la Fédération des travailleurs de l'Ontario qui se tient depuis lundi dernier à Toronto. Hier, ils ont marché sur Bay Street, la rue des banques et des grandes entreprises canadiennes, pour protester contre les politiques de droite du gouvernement de Mike Harris, notamment contre la première loi mise en vigueur par ce gouvernement et qui a pour conséquence d'abolir la loi antibriseurs de grève et de rendre plus difficile l'organisation et l'accréditation des syndicats.

Je souligne une phrase du discours du révérend américain Jesse Jackson devant les congressistes, avec laquelle je suis en accord: «Ne laissons pas la droite détruire tout le travail positif accompli par plusieurs générations.»

Le gouvernement Harris a décidé de démanteler le Code du travail de l'Ontario. De plus, il veut réduire de 46 p. 100 la taille du ministère du Travail, soit moins d'inspecteurs en matière de santé et de sécurité au travail, moins de techniciens en qualité de

l'air, moins de fonctionnaires pour surveiller le respect des normes minimales du travail, etc.

Je trouve inquiétantes toutes ces coupures et ces attaques contre les travailleurs de l'Ontario, la province la plus riche du Canada.

Le gouvernement fédéral, celui de l'Ontario et de l'Alberta font fausse route en s'en prenant aux plus démunis pour tenter de redresser leurs finances. Cette voie ne peut qu'accentuer l'appauvrissement. À mon avis, il faut plutôt aller dans l'autre direction, celle des initiatives visant à développer l'emploi, celle de l'équité fiscale et d'une meilleure redistribution de la richesse, celle d'une plus grande sécurité sociale.

Tant au niveau provincial que fédéral, une législation antibriseurs de grève est nécessaire, voire essentielle et urgente. Je suis très déçu du vote d'avant-hier dans cette Chambre, qui a rejeté par 114 voix contre 104 le projet de loi soumis par mon collègue du Bloc québécois, le député de Manicouagan. Je salue quand même le courage d'un nombre important de libéraux qui l'ont appuyé et qui étaient d'accord, pendant le gouvernement conservateur précédent. Je dénonce par contre tous les ministres, et particulièrement la ministre du Travail, qui ont voté contre.

● (1325)

Suivant l'exemple du Québec et de la Colombie-Britannique, une telle loi éviterait au niveau fédéral le pourrissement des conflits de travail, comme cela a été le cas de Minoterie Ogilvie, à Montréal, conflit qui a duré 15 mois.

Finalement, j'appuie la demande de la FTQ à l'effet que les droits de succession actuels des travailleurs soient renforcés en cas de privatisation d'une société d'État ou de cession d'une entreprise privée sous juridiction fédérale. Ce problème s'est présenté surtout avec la privatisation des aéroports canadiens.

Pour conclure, je signale que je voterai contre le projet de loi C-96.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir, à l'instar de mes collègues, de prendre la parole dans le cadre de la loi constituant le ministère du Développement des ressources humaines.

Le projet de loi C-96 constituant le ministère du Développement des ressources humaines et découlant de la réforme des ministères, de juin 1993, est une autre manifestation de la volonté centralisatrice du gouvernement fédéral actuel. Le Parti libéral du Canada, fidèle aux objectifs définis par son maître à penser des dernières décennies, Pierre Elliott Trudeau, prend le pouvoir à la Chambre des communes, en octobre 1993, avec comme objectif réel de donner à la structure gouvernementale canadienne une forme nettement plus centralisée, et une offensive majeure se dessine dès les premiers moments du mandat libéral et vise à contrer les objectifs autonomistes du Québec. Depuis deux ans que ce gouvernement est au pouvoir, les exemples qui démontrent cette dynamique centralisatrice sont nombreux.